



## Date définitive de signature dépassée

Par **Sicos Eddy**, le **01/11/2017** à **09:07**

Bonjour,

La dernière étape de notre processus de vente, à savoir la signature définitive devant le notaire, n'a pas été respectée par notre acquéreur ce qui nous met dans une situation compliquée ( deux loyer à payer).

Pouvons nous d'une part demander réparation afin de payer le loyer du logement à vendre et déjà inoccupé ?

Et pouvons nous obligé la finalisation de cette vente importante ?

Le vendeur assure que ce n'est qu'un retard de quelques jours, mais nous sommes redevable via notre crédit en cours tant que la vente n'est pas finalisé...

Merci de votre réponse.